

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2017

Publication : 08/09/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Direction  
Direction

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance  
Pôle Adoption et Recherche des Origines

Conseil départemental  
Haut-Rhin

Pour le Président, par délégation  
La Responsable du Pôle Adoption et Recherche des Origines

Sandrine JAHNKE

2017 00240

18 JUIL. 2017

### LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

- VU les articles L. 225-2, R. 225-9, R. 225-10 et R. 225-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à l'adoption des pupilles de l'Etat et à l'agrément;
- SUR proposition du Directeur Général des Services,
- CONSIDERANT le remplacement de Monsieur Nicolas DUCROCQ par Monsieur Jean-Yves RUETSCH ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le précédent arrêté relatif à la composition de la commission d'agrément en vue d'adoption du 3 décembre 2016 est abrogé.

**Article 2 :** La composition de la Commission d'Agrément en vue d'adoption est fixée conformément à l'article R. 225-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles et les fins de mandat sont arrêtées comme suit :

*Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :*

➤ Deux représentants de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs suppléants :

- Monsieur Jean-Yves RUETSCH (titulaire), **Vice-président de la Commission d'Agrément**,

Arrêté du 18 JUIL. 2017 et fin de mandat le 18 JUIL. 2023.

- Monsieur Jean-François CAILLERET (suppléant),  
Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015, fin de mandat le 1<sup>er</sup> septembre 2021.
  - Madame Bénédicte CLAUDEPIERRE (titulaire),  
Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015, fin de mandat le 1<sup>er</sup> septembre 2021.
  - Madame Evelyne GINGLINGER (suppléante),  
Arrêté du 3 décembre 2016, fin de mandat le 3 décembre 2022.
- Une représentante de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé et sa suppléante :
- Madame Marie-Joëlle FREYDT (titulaire),  
Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015, fin de mandat le 1<sup>er</sup> septembre 2021.
  - Madame Sema CETINBAG (suppléante),  
Arrêté du 3 décembre 2016, fin de mandat le 3 décembre 2022.

*Deux membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat du Département et leurs suppléants :*

- Association UDAF :
- Monsieur André BUBENDORF (titulaire),
  - Madame Virginie SELLGE (suppléante).
- Arrêté du 3 décembre 2016, fin de mandat le 3 décembre 2022 pour le membre titulaire et son suppléant.
- Association des Pupilles et Anciens Pupilles du Haut-Rhin :
- Madame Annette SCHEUER (titulaire),  
Arrêté du 4 mai 2012, fin de mandat le 4 mai 2018,
  - Madame Marie-Paule RADOANI (suppléante),  
Arrêté du 20 août 2013 et fin de mandat le 20 août 2019.

*Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance :*

- Monsieur Vincent BILGER, **Président de la Commission d'Agrément**,  
Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et fin de mandat le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Préfet du Département et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT  
Eric STRAUMANN  
Député du Haut-Rhin

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Eric Straumann', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN' around its perimeter. To the right of the signature, there are some additional handwritten initials or marks.